



Faits saillants – Séance extraordinaire du 7 septembre et séance régulière du 29 septembre 2023

Mémoire des États généraux du travail social

Lors d'une séance extraordinaire, le 7 septembre 2023, le Conseil d'administration a adopté le mémoire rédigé par l'Ordre dans le cadre des États généraux du travail social.

Les orientations qu'il met de l'avant découlent de l'ensemble des positions prises par l'Ordre au cours des dernières années de même que des réflexions faites lors d'un lac-à-l'épaule regroupant des représentants du conseil d'administration et de toutes les équipes de la permanence.

Le mémoire se décline en quatre axes et a été présenté le 26 octobre 2023 dans le cadre des audiences publiques des États généraux du travail social.

[Consulter le mémoire](#)

Positionnement de l'Ordre sur le projet de Loi 32

Le projet de loi 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, a été déposé le 9 juin 2023. En réaction au projet de loi, l'Ordre a transmis une lettre à la Commission parlementaire des Institutions.

Bien que l'Ordre n'ait pas été invité à participer aux consultations particulières tenues en amont de l'étude de ce projet de Loi, il a pu rencontrer le ministre responsable des relations avec les PNI pour lui faire part de ses préoccupations et commentaires. Le projet de loi n'a pas été encore adopté.

[Prendre connaissance de la lettre](#)

Nominations et renouvellement de mandats

Lors de la séance régulière du 29 septembre 2023, le Conseil d'administration a procédé à deux nominations et au renouvellement du mandat de membres de comités.

C'est Khernihia Maltais, T.S., nouvellement élue au CA, qui a été nommé au comité des admissions et des équivalences à la suite du départ de Laura Ducharme, T.S. et médiatrice familiale, le 4 avril 2023. Le mandat de Khernihia se terminera en septembre 2024.

Du côté du comité d'inspection professionnelle, Sophie Ménard, T.S. a été nommée. Elle rejoint les cinq membres du CIP qui ont renouvelé leurs mandats. Il s'agit de Line Paré, T.S., Réal Nadeau, T.S., Marie-Claude Lafortune, T.S. et psychothérapeute, Jacques Mercier, T.C.F. et Isabelle Haché-Lafleur, T.S. Toutes ces personnes seront en poste jusqu'en septembre 2024.

Tarif préférentiel pour les organismes communautaires

Le Conseil d'administration a adopté une résolution visant à maintenir un tarif préférentiel pour les personnes œuvrant exclusivement au sein d'organismes d'action communautaire autonome pour l'année financière 2024-2025. Il a également mandaté le comité spécial formé de membres du Conseil d'administration pour réévaluer et modifier, au besoin, les critères d'admissibilité à ce tarif en vue du renouvellement 2024-2025.

Projet de règlement sur l'inspection professionnelle

Le Conseil d'administration a adopté le projet de Règlement sur l'inspection professionnelle en vue de la consultation des membres de l'Ordre.

Ce projet a reçu l'aval de la direction des affaires juridiques et de la direction de la veille et des orientations de l'Office des professions.

Après la consultation des membres, le projet pourrait faire l'objet de modifications avant son adoption par le conseil d'administration de l'Ordre et son approbation par l'Office des professions.

Premier audit de la formation obligatoire sur le code de déontologie

À l'issue de plusieurs mois de suivis après la date butoir pour compléter la formation continue obligatoire portant sur le nouveau Code de déontologie des membres de l'Ordre, au cours desquels la Direction de la formation continue a assuré de nombreuses communications individuelles dans le but de favoriser le respect de cette obligation, l'Ordre peut affirmer qu'à l'exception d'une seule personne tous les membres concernés par le premier groupe d'audit (14 564) ont rempli leur obligation. C'est lors de la rencontre du 29 septembre 2023, après un an de suspension de son droit d'exercer des activités professionnelles, que cette seule personne a été radiée par décision du Conseil d'administration en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OTSTCFQ.